

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Liste des délibérations examinées au cours de la séance du Jeudi 8 Octobre 2026



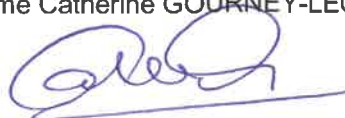
Numéro de la Délibération	Titre de la délibération	Résultat du vote
Adoption du procès-verbal de la séance du 24 septembre 2026		Adopté à l'unanimité
A. Environnement		
➤ Gestion des Déchets et Economie Circulaire		
D2026-10-8-1	Rapports sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) de prévention et de gestion des déchets – Année 2025	Le Conseil Communautaire prend acte de la présentation des Rapports sur le Prix et la Qualité du Service Public (RPQS) de prévention et de gestion des déchets de l'Intercom de la Vire au Noireau, du SEROC et du SIRTOM Flers-Condé pour l'exercice 2025
D2026-10-8-2	Institution d'une zone unique de perception de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) et du dispositif de lissage des taux à partir du 1 ^{er} janvier 2027 :	Adopté à l'unanimité
	1. Fixer un taux unique de TEOM (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères) s'appliquant à l'ensemble du territoire en vertu de l'article 1639 A bis du Code Général des Impôts (CGI), pour une application au 1 ^{er} janvier de l'année suivante soit au 1 ^{er} janvier 2027.	
	2. Instaurer un dispositif de lissage des taux permettant à l'EPCI (Etablissement Public de Coopération Intercommunale) de recourir à un mécanisme d'unification progressive des taux actuels vers le taux cible unique à partir du 1 ^{er} janvier 2027.	
	Fixer la durée de lissage des taux à 2 ans.	Adopté à l'unanimité
D2026-10-8-3	Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) et institution du plafonnement des bases (article 1522 du Code Général des Impôts) – Fixation du seuil de plafonnement à compter de 2027	Adopté à la majorité 29 voix pour ; 11 voix contre ; 3 abstentions

Vire Normandie, le 08/10/2026

Signature du Secrétaire de Séance
Mme Roselyne DUBOURGUAIS




Signature de la Présidente de l'Intercom
de la Vire au Noireau
Mme Catherine GOURNEY-LECONTE



Document publié sur le site internet de l'Intercom de la Vire au Noireau, rubrique « actes administratifs », le :

1 3 1 0 2 6